

## La gare de Perrache. Ses conditions de site et les conséquences de son établissement

J.-A. Bouvier

Les Études rhodaniennes, Année 1945, Volume 20, Numéro 1  
p. 97 - 111

[Voir l'article en ligne](#)

Page 97 de cet article

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

# LA GARE DE PERRACHE

## SES CONDITIONS DE SITE ET LES CONSEQUENCES DE SON ETABLISSEMENT

par J.-A. BOUVIER

La gare de Perrache, principale gare de l'agglomération lyonnaise, est, par ses conditions de site, dans une position tout à fait particulière. En outre, la gare, à son tour, a été une condition pour le développement même de la ville ; elle a sur lui une influence directe qu'il nous faudra préciser (1).

\*\*

La presqu'île dite de Perrache s'allonge dans une direction S.O.-N.E., au confluent du Rhône et de la Saône. C'est une langue de terre de trois kilomètres de long environ, entre la place Bellecour et le confluent. Sa largeur varie entre 600 mètres au niveau de la place Bellecour, 700 mètres à celui du cours de Verdun et de la gare de Perrache actuelle, 800 mètres en face du Fort de la Vitriolerie, situé sur la rive gauche du Rhône, avant de s'effiler en pointe jusqu'au lieu dit La Mulatière. Cette presqu'île est de création récente. Elle a été édiflée par l'homme depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'histoire topographique du centre de l'agglomération lyonnaise est en effet celle du recul toujours plus au Sud du confluent Saône-Rhône (fig. 2). Situé à la hauteur de la place Bellecour actuelle au début du Moyen Age, il est reporté au Sud du territoire d'Ainay au début des temps modernes, cependant que quatre îles divisent les eaux mêlées des deux cours d'eau. Les plans et travaux de l'ingénieur Perrache le repoussent jusqu'à l'emplacement actuel, à partir de 1774 : la rectification du cours du Rhône, la construction d'un quai rectiligne sur la rive droite de ce fleuve entre Bel-

---

(1) J'ai dû à l'obligeance de M. LACHENY, Ingénieur Principal de l'exploitation S.N.C.F., et de M. CLAPE, du service « Travaux », plusieurs renseignements indispensables pour cette étude. Il m'a été donné en particulier de consulter la « Notice d'exploitation » due à M. PASCAL, Chef de Gare H.C., et datant de 1941. Les autres sources de ce travail sont : A. CLER, « Le Port Rambaud » (*Etudes Rhodaniennes*, VII, 1931) ; — Marcel BLANCHARD, « Quelques points de l'histoire des chemins de fer autour de Lyon (1830-1853) » (*Revue de Géographie Alpine*, t. XX, 1932) ; — la brochure anonyme « Hommes et choses du P.L.M. », Paris, 1911 ; — LACHENY et GERVIE, « Les réalisations projetées dans la région lyonnaise » (*Revue Générale des Chemins de fer*, juillet-août 1941) ; — Félix RIVET, « La presqu'île de Perrache de ses origines à nos jours » (manuscrit inédit à l'Institut des Etudes Rhodaniennes) ; — enfin un travail personnel sur « L'opinion publique et la question des Chemins de fer dans le département du Rhône pendant la Monarchie de Juillet », Lyon, février 1943, inédit.